



**PRÉFET
D'ILLE-
ET-VILAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AVIS D'OUVERTURE DE CONSULTATION PUBLIQUE PARALLÉLISÉE

**relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la société
PAPREC ENERGIES en vue du renouvellement du centre de valorisation énergétique
des déchets situé 61 route des eaux à Vitré**

2505 JUN 20
**Le préfet de la région Bretagne,
préfet d'Ille-et-Vilaine**

Une consultation du public portant sur la demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement présentée par la société PAPREC ENERGIES, en vue du renouvellement du centre de valorisation énergétique des déchets situé 61 route des eaux à Vitré, est organisée pendant une durée de trois mois, du lundi 28 juillet 2025 (9h00) au mardi 28 octobre 2025 (17h00). Ce projet est soumis à évaluation environnementale.

Toute information relative au dossier pourra être demandée au représentant du porteur de projet : M. Christophe PAULET, société PAPREC ENERGIES, 5-7 rue des piliers de la Chauvinière, 44800 Saint-Herblain. Courriel : christophe.paulet@paprec.com

Le public pourra prendre connaissance des pièces du dossier comportant une étude d'impact, des compléments éventuels et des avis des services requis réglementairement pendant la durée de la consultation :

- dans les locaux du syndicat de tri, traitement et transition écologique et circulaire (S3'Tec), 28 rue Pierre et Marie Curie, 35500 Vitré, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services. Le dossier sera disponible sur un poste informatique et en version papier ;
- sur le portail internet des services de l'État en Ille-et-Vilaine à l'adresse suivante : <https://www.ille-et-vilaine.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement-et-energie/Installations-classees/COMMUNES>
- sur le registre numérique prévu à cet effet : <https://www.registre-numerique.fr/projet-UV2R-vitre>
- sur rendez-vous à la préfecture d'Ille-et-Vilaine, située 81 boulevard d'Armorique, 35700 Rennes, du lundi au vendredi, de 9h00 à 16h00, la prise de rendez-vous s'effectuant par courriel : pref-enquetes-publiques@ille-et-vilaine.gouv.fr

Une commission d'enquête a été désignée par le président du tribunal administratif de Rennes composée d'une présidente, Madame Marie-Isabelle PÉRAIS, ingénieure de l'agriculture et de l'environnement en retraite, et de deux membres titulaires, Madame Floriane LE ROY-VIAS, chargée de mission au service foncier de Rennes Métropole et Monsieur Jean-Christophe BUAILLON, administrateur territorial en retraite.

Ils se tiendront à la disposition du public lors de deux réunions publiques, en présence du pétitionnaire :

- **réunion d'ouverture le lundi 28 juillet 2025 à 17h00** dans les locaux du syndicat de tri, traitement et transition écologique et circulaire (S3'Tec), 28 rue Pierre et Marie Curie - 35500 Vitré ;
- **réunion de clôture le jeudi 23 octobre 2025 à 18h00** dans les locaux du S3'Tec, 28 rue Pierre et Marie Curie - 35500 Vitré.

En outre, au moins l'un des membres de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public dans les locaux de S3'Tec, 28 rue Pierre et Marie Curie - 35500 Vitré, le mercredi 24 septembre 2025 de 9h00 à 12h00.

Le public pourra formuler ses observations :

- sur le registre d'enquête (établi sur feuillets non mobiles, cotés et paraphés par le commissaire enquêteur) prévu à cet effet, au siège de l'enquête, dans les locaux de S3'Tec, aux jours et heures d'ouverture habituelle des services ;
- sur le registre électronique en ligne accessible à cette adresse : <https://www.registre-numerique.fr/projet-UV2R-vitre> ;
- par courriel à l'adresse suivante : projet-UV2R-vitre@mail.registre-numerique.fr ;
- par correspondance, au siège de l'enquête, à l'attention de Madame Marie-Isabelle PERAIS, présidente de la commission d'enquête, à l'adresse suivante : S3'Tec - 28 rue Pierre et Marie Curie – 35500 Vitré.

À l'expiration de la consultation, la présidente de la commission d'enquête transmettra le dossier accompagné de ses observations et de ses conclusions motivées, au préfet d'Ille-et-Vilaine et au président du tribunal administratif de Rennes. Ils seront rendus publics sur le site internet dédié à la consultation ainsi que sur le site internet de la préfecture d'Ille-et-Vilaine pendant une durée d'un an. À l'issue de la consultation publique, le préfet d'Ille-et-Vilaine prendra, par arrêté préfectoral, une décision d'autorisation ou de refus de la demande d'autorisation environnementale présentée par la société PAPREC ENERGIES.

09 JUL. 2025

Pour le préfet,
Le secrétaire général



Pierre LARREY